

# Gazette des Trois-Rivieres.

"FLUX NON INUNDO."

Volume II.]

TROIS-RIVIERES, MARDI, LE 25 MAI, 1819.

[N<sup>o</sup> 41.]

TROIS-RIVIERES :

IMPRIME ET PUBLIE  
PAR

LUDGER DUVERNAY,

A SON IMPRIMERIE,  
Rue Royale,

CONDITIONS.

Le prix de la Souscription est de QUINZE CHELINS par année, lorsque le Papier est livre en cette ville ou envoyé à la Campagne par occasion ; et de QUINZE CHELINS et les Frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste, payable de SIX MOIS en SIX MOIS et D'AVANCE.

Ceux qui veulent discontinuer de souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur date échue, autrement ils sont censés continuer.

PRIX DES AVERTISSEMENTS

Six lignes et au-dessous, première insertion 2s. 6d. et 7d. chaque suivante.

Dix lignes et au-dessous, première insertion 3s. 6d. et 10d. chaque suivante.

Au-dessus de dix lignes, première insertion 4d. par ligne et 1d. chaque suivante.

Les Avertissements non accompagnés de directions ECRITES, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés et chargés en conséquence.

On ne recevra pas d'Avertissements après SIX heures de Lundi au soir, pour être publiés le MARDI, ni d'ordre de les discontinuer, après le VENDREDI pour la semaine suivante.

Agens pour la Gazette des Trois-Rivieres.

Mr. Joseph Tardif.....Quebec.  
Mr. C. B. Pasteur.....Montreal.  
Mr. L. G. Nolin.....St. Sulpice.  
Mr. Pl. Langevin.....Vercheres.  
Mr. J. B. Masse.....St. Denis.  
Mr. A. Wolf.....Berthier.  
Mr. A. Coulombe.....Riviere du Loup.  
Mr. J. M. Duvernay.....Nicolel.  
Mr. J. Turcot.....Jantilly.  
Mr. P. A. Dorion.....St. Anne.

A VENDRE,

A CETTE IMPRIMERIE.

Une Petite Collection de

Livres de Piété,

TELS QUE

Histoire Abrégée de l'Ancien Testament et la Vie de N. S. J. C. où sont contenues ses principales actions.

Recueil de Cantiques à l'usage des Missions, des Retraites et des Catechismes, Relis

Do. do. do. Demi-relis.

Do. do. do. broch.

Exercice très dévot envers St. Antoine de Padoue.

—DE PLUS—

L'ARITHMETIQUE,

EN

QUATRE PARTIES

—SAVOIR :—

L'Arithmétique Vulgaire.

L'Arithmétique Marchande.

L'Arithmétique Scientifique.

L'Arithmétique Curieuse.

SUIVIE D'UN

PRÉCIS

sur LA TENUE DES LIVRES DE COMPTES.

[Par M. Bihaud.

—AUSI.—

La Géographie

EN

MINIATURE.

On voit d'un seul coup d'œil, les divers Empires, Républiques, Etats, Provinces, Colonies et Iles principales, rangés par ordre alphabétique, avec leur situation et leur étendue en lieux, la Population, la Latitude, et la Longitude de leurs capitales, du Meridien de Greenwich ; les principales Villes, les qualités du climat et du Sol, les productions, le Commerce, le gouvernement, les Forces, les Coûts et la Religion de chaque pays ; avec une courte description de la Terre.

(COMMUNICATION.)

Réponse des imposteurs d'Adelaide.

[N<sup>o</sup> 7.]

Il me reste encore assez de force, Adelaide, pour répondre à vos dernières impostures, car dans le moment, où, toute réjouie de ma disparition, vous vous préparez à faire mon Epitaphe, je prends ma plume avec une main tremblante, ne sachant à quel être j'ai affaire. Vous ne voulez être ni femme, ni fille, et si je dis que vous êtes homme, vous m'accuserez de vaciller, de sorte que pour éviter toute ambiguïté, il faut que je vous nomme Hermaphrodite, *vel, monstrum horrendum, informe, ingens.*

Amazone moderne, ne descendriez-vous pas de ces femmes belliqueuses qui fondèrent un empire dans l'Asie mineure, le long des côtes de la mer noire ? Leur système de politique étoit de mettre à mort les enfans mâles, et de faire mourir les prisonniers après en avoir reçu les caresses. Si votre naturel n'est pas aussi féroce, du moins en avez-vous retenu la licence. Mais je prévois qu'il va s'élever une question entre les savans qui vous font la cour, savoir, si un Hermaphrodite peut être Amazone. En attendant qu'ils décident cette grande question, dites-moi, je vous prie, où vous avez vu que j'avois injurié un sexe que vous regardez avec indifférence, et pour cause.....?

Je crois que si je n'eusse dit que les accusations contre le juge B. contenoient des inepties, vous vous seriez fort peu occupée de la triste besogne de souiller vos écrits d'impostures. Usurpant le droit de juger de tout, vous dites que j'ai pris mes couleurs au hasard dans le tableau que j'ai fait de vous. Cela peut être vrai, et c'est sans doute le hasard qui a fait que les couleurs se sont trouvées exactement celles qui vous convenoient le mieux. Pour moi, je ne me reconnois nullement dans votre belle image. Mais pourquoi le portrait que j'ai fait de vous, vous a-t-il tant irrité ? C'est qu'il étoit correct. Je sens tout le danger que je cours de m'entreprendre encore avec un pupille du génie de la littérature, un Panacée moderne, que Minerve protège, un esprit universel qui dans peu découvrira la quadrature du cercle, qui nous dira pourquoi Dieu ne détruit pas le mal à sa naissance, la grêle dans la nue, et qui se plongeant dans l'abîme de la métaphysique, entreprendra de nous dire ce que faisoit le divin moteur avant la création. Mais ce qu'il y a de surprenant, c'est de voir un si beau génie jouer avec trois ou quatre mots, comme un enfant avec une poupée. Les fautes grammaticales, les bévues dans la langue Française, les coquettes surannées, le plagiat dont vous m'accusez, sans néanmoins rien prouver, montrent les bornes que la nature a mis à votre esprit. Vous glissez comme un feu follet, mais le plus petit ruisseau est pour vous un abîme, où vous vous engloutissez. Vous me faites imitateur de Voltaire, parce que je me sers d'expressions basses, et si je me suis servi d'expressions recherchées m'excusiez-vous compris ? Laissez l'immortel Voltaire, vous me faites admirateur des romanoruriers de Pigault-Lebrun ; n'existeroit-il pas quelque analogie entre son enfant du Carnaval et vous ? Pourquoi maltraiter ainsi votre père ? Vous faites consister le prix de votre portrait dans quelques coups de pinceau bien peu vraisemblables, car, lorsque me donnez la figure d'un Adonis, (en soustrayant les yeux hagards) l'amour propre d'un Narcisse, et surtout que vous me qualifiez du titre de sectateur de Bachus, vous prouvez par là votre erreur. Mais si j'étois un sectateur de Bachus, je vous prouverois que l'âme se porte vers les objets propres à lui procurer du plaisir, et qu'il ne dépend pas de l'homme de résister à cette force motrice, qui dirige toutes ses actions. Loin de moi l'idée de vouloir justifier par des sophismes ce vice abominable, ce destructeur de l'ordre moral et politique. Pourtant je suis de l'opinion de Jean Jacques Rousseau, j'aime à m'égayer honnêtement, pourvu qu'on ne m'y force pas ; j'ai toujours remarqué, dit-il, que les gens faux sont sobres, et la grande réserve de la

table annonce assez souvent des goûts feintes et des amers doubles. Un homme franc craint moins ce babil affectueux, et ces tendres épâchemens qui précèdent l'ivresse ; mais il faut savoir s'arrêter et prévenir l'excès.

Tant qu'à nos scènes scandaleuses, elles forment nombre dans le total de vos impostures, car je ne sais à qui vous voulez faire allusion.

Vos écrits ne sont pas sans mérite, et je vous l'ai dit dans ma dernière communication. Vous avez eu la malice de prendre pour une ironie, ce que je paroissois dire de la meilleure foi du monde, bien que je n'avois pas plus d'envie de vous faire une apologie, que de faire votre Epithalame, lorsque vous épouserez Lindor ; (si toutefois vous n'êtes pas Hermaphrodite.)

Savez-vous que j'ai admiré votre avis, et la petite menace qui le suivait ! Vraiment, cela est admirable, et vous avez mérité qu'on vous érigeât une statue de terre glaise. Si Lindor n'est pas un ingrât, il vous rendra ce petit service.

Vous m'avez appris que la vigilance de la police, et que le nombre des magistrats, ne suffisoient pas aux T. R. pour protéger les citoyens, car ils étoient obligés de porter une canne pour se défendre de la canaille. Deux heures avant de mourir, j'ai appris une chose importante ! Votre écrit n'eut pas été achevé sans les deux superbes phrases qui le terminent. La fine allusion ! L'admirable critique ! Quelle clarté ! O ! génie sublime, le temple de mémoire vous est ouvert ; votre place est retenue dans le temple du goût ; les Muses se disputent l'honneur de vous servir ; le dieu de la critique vous félicitera d'avoir si bien mis à profit ses divines inspirations. Continuez donc d'écrire, car le public est inconsolable depuis votre dernier adieu. Laissez-vous dans le néant les talens que la nature vous a pratiqués, les connaissances universelles que vous avez acquises aux dépens de votre santé ! Ne vous devez-vous pas à la société, et les lumières que vous avez acquises ne doivent-elles pas servir à éclairer nos semblables ! Rompez votre silence, sortez de votre léthargie, et montrez à l'Europe que le Canada, malgré le froid de ses hivers, peut fournir un écrivain capable de rivaliser les Maintenon, les Montausier, les Deshoulières, et les Morgan.

Je crains que ces deux tirades me causent une apoplexie qui terminera ma vie.

Adieu donc encore une fois, adieu pour toujours.

L'HERMITE.

Trois-Rivieres, le 17 Mai, 1819.

COMMUNICATION.

MR. LE REDACTEUR,

Je vous fais parvenir le dernier paragraphe d'une lettre de Junius au Lord Mansfield, que j'adresse à ceux que mes écrits ont irrité. VERITAS.

" Ce n'est pas par rapport à moi que je vous prie de considérer la situation délicate dans laquelle vous êtes. Prenez garde de quelle manière vous allez vous livrer aux premières émotions de votre ressentiment. Ce papier est livré au monde, et on ne peut le rappeler.

La poursuite d'un Imprimeur innocent, ne sauroit changer les faits, ni refuter les raisons. Ne me fournissez pas de nouvelles matières contre vous. Un homme probe, comme la véritable religion, en appelle à l'entendement ou se repose modestement sur le témoignage intérieur de sa conscience. L'imposteur emploie la force au lieu d'argumens, impose silence, lorsqu'il ne peut convaincre, et se sert de l'épée pour répandre son nom."

Extrait de Delorme. " Mais que le juge soit mis en mouvement par un particulier, ou qu'il le soit par le gouvernement, son unique fonction est de prononcer la peine ; c'est aux jurés à décider sur le point de droit, et sur le point de fait, c'est-à-dire, à déclarer si un tel écrit a été réellement composé, ou publié par un tel ; si c'est bien contre un tel qu'il s'adresse, et si ce qu'il contient est criminel.

Je ne connois pas de loi Anglaise qui oblige un individu de faire l'office d'un délateur; car si les lois avoient un tel pouvoir, le juge ou les jurés seroient alors l'office d'inquisiteurs, et mettroient les individus à la torture pour les obliger de faire des aveux contre eux-mêmes, et toute idée de Constitution et de liberté, seroit imaginaire."

VERITAS.

COMMUNICATION.

MR. LE REDACTEUR,

C'est avec la plus profonde douleur que je m'acquiesce du triste devoir de vous annoncer la mort de Mr. l'Hermitte, de la rue des Forges. Il lui prit hier au soir un accès de fièvre des plus violents, et les Docteurs Furgon et Sangrado ne purent la calmer avec leurs froids raisonnemens et la saignée. Il mourut de la mort du sage, après avoir souffert avec patience et résignation les maux que la providence lui avoit envoyés, disant comme Job. *Deus delit et abstulit, sit nomen domini benedictum.* Mr. l'Hermitte n'étoit pas sans quelques défauts, mais il possédoit de bonnes qualités. Charitable pour les veuves, protégéant les orphelins, cherchant à faire du bien, en voulant corriger les mœurs par ses écrits, disant de crues vérités, s'élevant de la calomnie, dévot sans hypocrisie, honnête par habitude, sobre par tempérament, chaste par nécessité, pardonnant facilement les injures, lorsqu'il ne pouvoit s'en venger.

On dit qu'il est beaucoup regretté, mais pourtant il y en a qui ne sont pas les amis de sa mort, surtout les Commissaires, et un petit nombre de personnes des plus sensées. Je vous remettrais dans peu son testament, et j'espère que son Epitaphe ne contiendra que la vérité, *car nihil de mortuis, nisi verum.*

JEAN JEANNOT,  
ex-serviteur de Mr.  
l'Hermitte.

Trois-Rivières, le 21 Mai, 1819.

L'ARCHEVEQUE DE JERUSALEM.

L'Archevêque Syrien de Jerusalem, Gregorio Pietro Gurve, est arrivé depuis peu dans ce pays, et a fixé sa résidence dans *Frith-Street, Solo.* Il est habillé comme l'apôtre St. Jacques, porte un turban bleu, une longue et large robe, &c. Sa longue barbe, et sa figure vénérable et apostolique excitent beaucoup d'attention et de curiosité de la part du public. Nous apprenons que l'objet du voyage de l'Archevêque en Angleterre, est de solliciter des secours, et d'obtenir les moyens d'établir une imprimerie au Mont-Liban, afin d'y préparer et d'y distribuer des éditions correctes de l'Écriture Sainte en langue Syrienne. Quoique le Mont-Liban soit sous la domination d'un prince Chrétien, presque tout le reste de la Syrie est gouverné et habité par des Turcs. Un assez bon nombre de ces derniers se sont faits chrétiens dernièrement; car la fureur fanatique de leur religion semble diminuer tous les jours. Pour en faire passer un plus grand nombre du mahometisme au christianisme, il semble qu'il ne faut rien de plus que de distribuer parmi les Turcs de Syrie des exemplaires de la Bible dans leur langue. Mais cela a été jusqu'à présent impossible. Les éditions de la Bible imprimées ici pour les contrées du Levant, se sont trouvées absolument inutiles à cause de leur inexactitude. Nous croyons pouvoir avancer, sans offenser les érudits, qu'il n'y a qu'un naturel du pays qui puisse être le prote d'une imprimerie Syrienne. Une seule erreur dans la position d'un point, peut changer le sens et faire une phrase tout-à-fait ridicule. Comme l'Archevêque me entreprend d'être le prote de l'imprimerie qu'il veut établir, et comme le savant pègre a fait un long voyage, comptant sur la libéralité et les sentimens chrétiens de l'Angleterre, nous espérons que ce vénérable écrivain éprouvera chez nous une réception telle que l'exigent éminemment sa mission et son caractère sacré.

( Papier de Londres. )

LONDRES, le 9 Avril. Le Dr. Stokoe est venu en Angleterre de Ste. Hélène, en conséquence d'une différence d'opinion entre lui et Sir Hudson Lowe, quant à son devoir concernant le RAPPORT des conversations qu'il avoit eues avec Bonaparte. Ce monsieur a été examiné Mardi par les ministres, et le résultat a été qu'il va repartir sans délai pour aller reprendre ses fonctions à Ste. Hélène. Ce qu'on peut inférer de là, c'est que sa conduite a été pleinement approuvée. Nous entendons

dire qu'on avoit exigé de lui qu'il rapportât toutes les paroles de Bonaparte, celles même qui lui auroient été dites EN CONFIANCE, et qu'il avoit refusé de se rendre à cette injonction de Sir Hudson Lowe.

On accuse les Anglais dans quelques Gazettes Américaines, d'aider en même tems l'Espagne et ses Provinces rebelles, et d'en faire, pour ainsi dire, une affaire de commerce, une occasion de profit.

Quoiqu'on n'empêche pas les sujets Anglais d'aider l'une ou les autres, on ne les autorise point à le faire; s'ils le font, c'est à leurs risques et périls, comme il parait par la réponse de Lord Castlereagh dans la Chambre des Communes, lorsqu'il fut interrogé concernant les vaisseaux loués en Angleterre pour aider à transporter l'armement de Cadix à l'Amérique du sud; et l'on sait que les officiers à demeurés sont privés de leurs allocations pour ces passages, s'ils prennent parti soit pour l'Espagne ou pour ses Colonies, dans leur présente contestation. (Gazette)

Il va y avoir un bateau à vapeur pour la guerre entre La Chine et le pied du Long sault, sur la rivière des Outawas. Ce vaisseau prend maintenant ses machines à La Chine. Ainsi la navigation expéditive de voyage au moyen de bateaux à vapeur, va bientôt venir généralement partout le Canada.

GAZETTE DES TROIS-RIVIERES.

Mardi, le 25 Mai, 1819.

Tous les yeux sont dans ce moment fixés sur la fameuse expédition qui doit partir de Cadix l'Espagne résistera-t-elle, dans ses derniers efforts, à arracher ses Colonies à l'indépendance? C'est une question difficile à décider d'un autre côté, les Colonies Espagnoles seront-elles plus heureuses, en parvenant à se séparer de la Métropole? C'est encore un problème à résoudre. Les parties hétérogènes dont leur gouvernment est composé, ne sont pas un sûr présage de leur bonheur futur.

Pour la Gazette des Trois-Rivières.

MR. LE REDACTEUR,

J'ai appris d'une manière certaine que Mr. R., J. P. a discontinué son abonnement à la Gazette des Trois-Rivières. Cela me mettonne point; votre feuille périodique est ouverte aux amis de la liberté raisonnable de la presse; on y met à découvert quelquefois les torts de certains individus, qui, semblables aux hiboux, n'aiment pas le grand jour!! Mr. R. .... a suivi l'impulsion de Mr. B. .... Ces deux hommes illustres dans la carrière politique et littéraire, pronvent évidemment le système de l'attraction du célèbre Newton. Quelle grandeur d'âme! Quelle noble vengeance! Vous vous êtes abstenu, Mr. l'Éditeur, sans doute par délicatesse, d'en informer le public, et vous avez cru plus sage de ne proposer que le mépris du silence à la conduite magnanime de ce Monsieur; je vous approuve, car, on n'auroit pas osé attribuer vos plaintes au sordide intérêt. Mais, comme on ne peut ne supposer un pareil motif, je ne crains pas de désigner à l'opinion publique un homme, qui, après avoir capté des suffrages, vient de mettre le sceau à sa conduite, en jouant le rôle d'un personnage ridicule.

Voilà donc, Mr. R. le résultat de vos terribles menaces! Qu'est devenue cette valeur dont votre écrit portoit l'impression? Elle a disparu comme une ombre légère. Après avoir voulu servir de Don Quichotte à un de vos confrères, Mr. B., qui, peut-être, a été injustement attaqué, vous vous retirez honteusement de la lice, et vous prouvez la justesse de votre raisonnement par l'économie de trois piastres par année! Quelle vaste conception! On voit bien que la nature n'a pas été marâtre à votre égard; elle vous a prodigué ses faveurs, et l'éducation brillante que vous avez reçue a fait éclore en vous les talens merveilleux dont vous aviez déjà le germe. Connaissance profonde des lois, discernement peu commun, logique conséquente, style correct, vous possédez tout. Hâtez-vous, Electeurs, hâtez-vous de nommer à la représentation nationale un homme si éclairé; vous aurez en lui un brave défenseur de la liberté de la presse, qui, pour propager les lumières dans le Canada, proposera d'y mettre des entraves, et un vrai Caton, qui, tonnera un jour à la tribune contre la corruption des mœurs.

Je ne crains pas de mettre mon nom.

C'EST MOI.

(COMMUNICATION.)

A Monsir TUFERNAY Imbrimer de la Cacette les Trois-Rivieres.

MONTSIR,

Ch'ai craniement peur qué le monde ti par ici tout tire té moi, comme ché fais écrire dans votre Cacette; et comme ché suis qu'in pauvre ébranché, il mé tiront té me meier te mes affaires.

Ché foudrois fous parler l'une chose qué ch'ai drouse craniement trois et qué ch'ai lu dans votre Cacette te l'autre chour.... La Monsir Ranfoisse y tir qu'on tonnera craniement té l'archant pour li plus crante quantité té chose, qu'il appellé tes *Nafaux*; ché foudrois pieu safoir, bremieremen, quois' qué c'est qué tes *Nafaux*, car, le diable m'emborte, si ch'ai euten lu b r e te sti baite à dans toute ma vie.... Comme ché sui craniement querieux, comme doute les Allemens té mon bays, ch'ai foudrois au moins foir la craine té *Nafaux*, et comme ch'ai lu aussi qué doutes les Mempois tu Gommitsafoient tous craniement te la craine, ché a au temanté à Monsir Anterson qui a pieu foudrois me tire qué c'estoie te la craine te *Nafaux* dont ché lui parlois. Cépentant ch'ai su que sti craine té *Nafets* ressemble beaucoup craniement à te la craine te *Choux té Siamme*; mais comme ché feux en nitre pieu sir, ch'ai bria un peu te sti craine pour semer, et ché fous tirai sans quelques chours si c'est tes *Choux té Siamme* ou tes *Nafets*, mais ché suis pieu sir qué ce né sera pas tes *Nafaux*. On tira peut-être qué é nom ne fait rien à la chose, il est vrai, ché te crois pieu, mais si ché connoissois qué Monsir aux *Nafaux* ché lui tirois te tire à Imbrimer té chancher, cela pieu fite et te ne ch'amaïs en parler à bersonne.

Atieux Monsir l'Imbrimer; chéspair qué vous pipirez mon écrit: ché tis la ferité, et que n'c'ains ja: le tire mon frai nom.

Votre opeissant Serfiteur,

FRETERIK CHOSSEPH FARVELBOK.

Freteti, 21 te Mai, 1819.

Société d'Agriculture

DU DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

Le Comité désirant de plus en plus étendre dans ce District le Bénéfice de l'acte de la Législature, pour l'encouragement de l'Agriculture et ayant encore à sa disposition une partie des fonds accordés par la Province ainsi que du montant des souscripteurs, avertit qu'outre les prix déjà offerts il accordera les premiums, aux époques, ci-après mentionnées, et aux personnes suivantes, savoir:

Dans le mois d'Octobre prochain à tel jour et heure qu'il seront fixés au commencement de Septembre au si prochain.

Aux propriétaires et labourers de trois charrues qui auront été jugés avoir fait le meilleur ouvrage, avec le moins de frais et en moins de temps sur l'espace d'un demi arpent de terre en superficie

1 <sup>o</sup> . Au Propriétaire, ... ..	20
au Laboureur, ... ..	10
au Toucheur, ... ..	5
2 <sup>o</sup> . Au Propriétaire, ... ..	12
au Laboureur, ... ..	6
au Toucheur, ... ..	3
3 <sup>o</sup> . Au Propriétaire ... ..	8
au Laboureur, ... ..	4
au Toucheur, ... ..	2

Dans chaque cas s'il n'y a point de toucheur, le Laboureur aura les deux sommes.

Les concurrents doivent être propriétaires des charrues et animaux respectifs, et le Laboureur s'il n'est pas propriétaire doit être connu comme employé sur la terre du propriétaire.

Quant aux divers grains dont l'Exhibition aura lieu dans le mois de Février prochain, les premiums seront les memes que l'année précédente, excepté dans le cas que la personne ayant exhibé ses Grains justifiera avoir en sa possession de la meme qualité

La quantité de	50 minots
Le premium sera augmenté d'un quart	
Si	100 minots
Le premium sera augmenté de moitié,	
Si	200 minots
Le premium sera double.	

Par Ordre

ET. RANVOYZE,

Secrétaire.

Trois-Rivières, le 24 Mai, 1819.

Tous ceux qui doivent au Sous-général sont priés de le payer immédiatement; autrement leurs comptes seront remis entre les mains d'un Avocat, &c.

LUDDER DUVERNAY, Imp.

# Canal de La Chine.

**CONFIRMATION** de l'Acte de la dernière Session de la Législature Provinciale pour le complément de l'entretien d'un Canal navigable, du bas du Courant de la Rivière Marie, immédiatement près de la Ville de Montréal, et de la Chine: y comprenant une branche pour communiquer au port de la dite ville de Montréal. Nous Soussignés, étant dûment autorisés par le Comité de direction des affaires du dit Canal, et tenant leur bureau d'office dans la dite ville, (comme il est dit dans les Gazettes de cette ville, et de la ville de Québec) notifions au public par ces présents.

QUE le Livre d'Inscription, confectionné par les Directeurs de la ville de Montréal, est ouvert au Bureau du Sieur Wm ANDERSON rue Notre-Dame, en cette ville des Trois Rivières, dans lequel les personnes qui désirent promouvoir, et participer dans les bénéfices, et les avantages de cette entreprise, à la fois louable et patriotique, sont invitées à insérer leurs noms, et leurs demeures conformément aux lois et aux règlements adoptés pour l'avantage de la dite Société, ainsi qu'aux stipulations de l'acte de la Législature. Chaque souscripteur, fera requête de payer la somme de Cinq par cent, ou Dix Piastres par Annon, du même tems que son inscription sera faite, pour laquelle somme une quittance officielle sera délivrée par les agens Soussignés.

B. P. WAGNER.  
W. ANDERSON.  
I. VALENTINE.

Trois-Rivières, 20 Mai, 1819.

## La Chine Canal

**IN** conformity with an Act passed in the last Session of the Provincial Legislature, for Making and maintaining a Navigable Canal from the foot of the Current of the River Mary, immediately below, and contiguous to the City of Montréal, to La Chine, with a lateral branch to the Port or Harbour of the said City: We the Underigned, being duly authorized by the Committee of management for the affairs of the said intended Canal, in the said City of Montréal by public advertisement in the Gazette of the city of Québec and of Montréal aforesaid, do hereby give Notice.

THAT a Book of Inscription countersigned by the Directors in the city of Montréal is now opened at the Office of Mr Wm ANDERSON Notre Dame Street, in this Town of Three-Rivers, in which all persons desirous of promoting, and of participating in the benefits of this most laudable and patriotic enterprise, are invited to inscribe their names and places of abode, in conformity with the laws, rules and regulations adopted for the benefit of the Association, and with the stipulations of the Act of Legislature; every such Subscriber being required to pay a deposit of Five Pounds per cent or Ten Dollars per Share, at the time of his name being so subscribed, for which sum an official receipt of the Underigned will be delivered to the Party forthwith.

B. P. WAGNER.  
W. ANDERSON.  
I. VALENTINE.

Three Rivers, 20th May 1819.

## A VENDRE,

Les cinq premiers volumes de l'Encyclopédie Londinensis, ouvrage continué à Londres et dont le troisième volume a été dernièrement annoncé. Les Gravures ont réunies dans un volume in-quarto. Les personnes qui voudront acheter l'ouvrage pourront s'adresser à l'Imprimeur de ce Journal, qui leur donnera les informations nécessaires.

Le 27 Mai.

## Société d'Agriculture

DU DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

**D**ÉSIRANT, pour l'avantage public disposer d'une partie de l'argent restant de l'année dernière offre les *premium* pour cette année, *Viz*: — L'exhibition aura lieu dans le mois d'Octobre Prochain, à tels jour, heure et place, qui sera fixé au commencement de Septembre prochain.

Piastres.

- 1<sup>o</sup>. A la personne qui recueillera sur un arpent en superficie de sa terre, la plus grande quantité et la meilleure qualité de Navet. 20
- 2<sup>o</sup>. A la deuxième personne do. do. 15
- 3<sup>o</sup>. A la 3<sup>me</sup> personne do. do. 10
- 4<sup>o</sup>. A la personne qui recueillera sur un arpent en superficie de sa terre la plus grande quantité, et la meilleure qualité de Patates 20
- 5<sup>o</sup>. A la 2<sup>me</sup> personne do. do. 15
- 6<sup>o</sup>. A la 3<sup>me</sup> personne do. do. 10
- 7<sup>o</sup>. A la personne qui exhibera la plus belle et meilleure graine de blé, recueillie sur sa terre, et dont la quantité ne sera pas moins de dix muids 20
- 8<sup>o</sup>. A la personne qui exhibera la plus belle et la meilleure graine de Trèfle, recueillie sur sa terre, dont la quantité ne sera pas moins de dix muids 20

Par Ordre  
Et. RANVOYZE.  
Secrétaire.

Trois-Rivières, 17 Mai, 1819.

## 75. Piastres de

RECOMPENSE.

**V**ue que dans la journée du 2 du courant, il a été volé dans la maison du Soussigné, la somme de Quatre vingt dix Livres courant, tout en or, parmi laquelle se trouvoit 22 piécées de la valeur de cinq piastres et 2 dix piastres; et le reste de différente valeur. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui pourra donner des informations suffisantes pour servir au recouvrement de la dite somme.

PIERRE PAQUIN.

Baye St. Antoine, 9 Mai, 1819.

## Avis.

**F**RANÇOIS Beaudet, aubergiste demeurant en la paroisse de la Pointe du Lac, a arrêté, le 9 du courant, une Jument errante dans le chemin du Roi, laquelle il a en sa possession depuis cette époque, et informe toutes personnes à qui la dite Jument pourroit appartenir de venir la réclamer en lui en donnant la description, et payant les frais.

Le 17 Mai, 1819.

## ON A BESOIN,

D'UNE CUISINIÈRE ou FEMME DE MENAGE!

Une personne de capacité et munie de recommandations quant à sa bonne conduite, recevra des gages libéraux.

S'adresser au Bureau de l'Imprimerie.

Le 10 Mai, 1819.

## AVIS,

**E**ST par le présent donné qu'un grand nombre de Comptes d'Encau sont dus au Soussigné et si le montant n'en est pas immédiatement payé, le tout sera remis entre les mains d'un Avocat pour en faire le recouvrement.

PHILIP BURNS

Trois-Rivières, 10 Mai, 1819.

## NOTICE,

**I**s hereby given that a large quantity of Auction Bills are due to the Subscriber and unless they are settled immediately the whole will be put in the hands of an Attorney immediately for collection.

PHILIP BURNS.

Three Rivers, 10th May 1819.

**E** Soussigné étant élu curateur à la succession de Mr. Louis François Dumoulin, ci-devant marchand à cette ville, prie ceux qui doivent à la dite succession de payer immédiatement, et ceux qui ont des demandes contre icelle, sont priés d'envoyer leurs comptes dûment authentiqués.

J. E. DUMOULIN,  
Curateur.

Trois-Rivières 19 Avril 1819.

**T**he undersigned being duly elected Curator for the estate of Mr. Louis François Dumoulin, late merchant in this Town, request all who are indebted to the said estate to make immediate payment, and those who have claims against the same, are requested to send in their accounts certified.

J. E. DUMOULIN,  
Curator.

Three Rivers 19th April 1819.

## —A VENDRE,—

**U**N EMPLACEMENT situé en face de l'Eglise de la Rivière du Loup, de cent vingt pieds de profondeur sur cent pieds de front, plus ou moins, sur lequel se trouve une maison construite, de trente pieds carrés, et aussi une allonge de vingt cinq pieds sur trente, avec Etable, Hangar, Laiterie, et autres dépendances.

UN autre EMPLACEMENT, situé derrière celui ci-dessus désigné de cent vingt pieds de profondeur sur cent pieds de front, plus ou moins, clos en perches.

Pour les conditions, s'adresser à Pierre Bureau, Ecuyer, aux Trois-Rivières, ou à Mr. F. Chorele de Dorvilliers, à St. Cathbert. Le 4 Mai, 1819.

## —A VENDRE,—

De Gré à Gré.

et possession donnée à St. Michel, UN emplacement situé sur le coteau St. Louis de 60 pieds de front sur quatre vingt dix de profondeur, prenant son front à la rue St. Denis, joignant d'un côté au Sieur Claude Pratte, et de l'autre à Pierre Verret, avec une bonne maison dessus construite et autres dépendances.

Les termes de paiement seront faciles, et pour les conditions de la vente les amateurs pourront s'adresser au Sr François Rocheleau marchand en cette ville, ou au propriétaire Soussigné.

PIERRE GENDRON.

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

**L**a Société d'Agriculture des Trois-Rivières établie sous la sanction et la protection de Sa Grâce le Gouverneur en chef, pour l'usage des Provisions libérales de l'acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial, et du fond prélevé par les souscriptions annuelles des Membres, offre les Prix suivants à des personnes résidentes dans ce District des Trois Rivières, à une Exhibition des articles ci-après mentionnés, qui aura lieu sur le nouveau Marché en cette dite ville des Trois Rivières, JEUDI et VENDREDI, le 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> Jour du mois de Juillet prochain, à onze heures du matin, auquel tems les prix ci-après mentionnés seront adjugés et payés.

BESTIAUX.

1. A la personne qui montrera le Piastres meilleur et plus bel Etalon de vraie race Canadienne, de quelque âge que ce soit 30
2. A la personne qui montrera le meilleur et plus bel Etalon après le précédent 20
3. A la personne qui montrera le meilleur et plus bel Etalon après les précédents 16
4. A la personne qui montrera la meilleure et plus belle jument de vraie race Canadienne de quelque âge qu'elle soit 30
5. A la personne qui montrera la meilleure et plus belle jument après la précédente 20
6. A la personne qui montrera la meilleure et plus belle jument après les précédentes 16
7. A la personne qui montrera le meilleur et plus beau taureau de quelque race que ce soit, levé en Canada 20
8. A la personne qui montrera le meilleur et le plus beau taureau après le précédent 16
9. A la personne qui montrera la meilleure et plus belle vache, de quelque race qu'elle soit, élevée en Canada 20
10. A la personne qui montrera la meilleure et plus belle vache, après la précédente 16
11. A la personne qui montrera le plus beau bélier, tant pour la laine que pour le corps, de quelque âge qu'il soit 20
12. A la personne qui montrera le plus beau bélier, après le précédent 10
13. A la personne qui montrera les meilleures et les plus belles brebis, au nombre de cinq au moins 10
14. A la personne qui montrera les meilleures et les plus belles brebis après les précédentes, au nombre de cinq au moins 20.
15. A la personne qui montrera le plus grand nombre d'agneaux, produits par douze brebis au moins 40
16. A la personne qui montrera le plus beau verrat, qui n'aura pas moins de deux ans 20
17. A la personne qui montrera le plus beau verrat, après le précédent 10
18. A la personne qui montrera la plus belle truie 20
19. A la personne qui montrera la plus belle truie, après la précédente 10
20. A la personne qui montrera le plus beau Nortureau, de quatre à huit mois 6

## Invention des Machines d'Agriculture.

21. A la personne qui montrera la meilleure Charrue et la plus propre et avantageuse pour la culture de la terre 12
22. A la personne qui montrera la meilleure Herse, la plus propre et avantageuse pour la culture de la terre 6

23. A la personne qui aura fait depuis deux ans des Prairies artificielles semées de graine de mil, trèfle et autres herbes profitables dont la quantité ne sera pas moins de deux arpents, ni plus de cinq arpents en superficie, par chaque arpent 16

Les personnes qui auront fait de telles prairies pourront s'adresser au Secrétaire de la Société d'Agriculture, dans tout le cours du mois de Juin prochain, mentionnant le nom du propriétaire et la paroisse où existent telles prairies; et le comité aura soin d'envoyer les personnes entendues et experts pour examiner les dites prairies, et sur leur rapport, adjugera le prix ci-dessus mentionnés.

Par Ordre  
Et. RANVOYZE.  
Secrétaire.

Trois-Rivières, 1819

MA LECTURE FAVORITE.

A MADEMOISELLE \*\*\*.

AIR: Des Hirondelles.

Lisez, lisez pour vous instruire

Par toi ce mot est répété.

« Lisez, ne cesses-tu de dire,

Et redoutez l'oisiveté. »

Près de toi, ma tête légère

A l'étude fait se livrer.

Je lis dans tes yeux l'art de plaire,

Et dans ton âme l'art d'aimer.

Je lis, dans ton esprit, Voltaire;

Racine, dans ton sentiment;

Parny, dans la grâce légère,

Et Buffon, dans ton jugement.

L'amour élève mon génie...

Je lui consacre mes infans,

A l'aimer je passe ma vie;

Puis je mieux employer mon temps?...

Pourquoi fatiguer ma mémoire

D'un in-quarto volumineux?

Et dans vingt pages de grimoire

Chercher le moyen d'être heureux?

T'aimer est mon unique envie;

Quel autre objet peut m'enflammer?

Je sais t'aimer à la folie;

On sait tout quand on sait aimer.

C.

ESPRIT.—C'est quelquefois un malheur d'avoir de l'esprit; il nous arrange une morale selon nos passions, il pare tout ce qui plaît au cœur, il ressemble aux poisons, qui, bien employés, sont des remèdes; mais les plus subtils sont les plus dangereux.

Ceux qui ont le plus d'esprit, ne sont pas toujours ceux qui en font le meilleur usage: comme ceux qui ont le plus de biens, ne sont pas ceux qui s'en servent le mieux. L'esprit est un trésor dont peu de gens savent être économes.

Il arrive souvent qu'un homme qui a beaucoup d'esprit et qui ne sait vivre, est moins bien reçu dans la société qu'un homme qui a moins de connaissances, mais qui a du monde.

Il y a des gens qui parlent très-peu, et a qui on veut absolument croire de l'esprit. M. d'A... étoit de ce nombre. Une femme disoit de lui, qu'il n'avoit d'esprit que ce qu'il en falloit pour cacher qu'il n'en avoit pas.

PLAISANTERIE.

Le ciel de Londres est souvent caché par d'impais brouillards et l'on y voit rarement le soleil. C'est à cette occasion qu'un ambassadeur d'Espagne qui avoit passé six mois à Londres sans voir le soleil, dit aux seigneurs qui venoient lui souhaiter un heureux voyage. «Je vous prie, milords, d'assurer le roi de mes très-humbles respects et de saluer le soleil de ma part, quand vous le reverrez.»

AVIS.

Le Soussigné ayant été dûment élu Curateur à la Succession insolvable de John Wilson, absent, requiert tous ceux qui sont endettés envers la dite succession de payer immédiatement le montant de leurs Comptes à Mr. PHILIPPE BURNS des Trois-Rivieres qui est autorisé à en donner quittance.

WILLIAM NEWTON.

Trois-Rivieres, 24 Mars, 1819.

THE Subscriber being duly appointed Curator to the insolvent Estate of John Wilson an absentee request all those indebted to the said estate to pay the amount of their Accounts without delay to Mr. Philip BURNS of Three-Rivers, who is authorised to give a discharge or the same.

WILLIAM NEWTON.

Three-Rivers, March 24th 1819.

Le Soussigné gradué Docteur en Médecine, offre ses services aux Citoyens de Saint Gregoire et ses environs, se flattant de pouvoir exercer ses différentes branches avec satisfaction pour ceux qui voudront bien l'employer.

THOMAS FORTIER,

Docteur en Médecine.

Trois-Rivieres, 1er Mars, 1819.

P. S.—Sa résidence actuelle est chez Mons. J. B. Beliveau, à St. Gregoire.

—A VENDRE—ou à LOUER,—

Et possession donnée immédiatement.

Un Emplacement situé à Gentilly, ayant 69 pieds de front sur 117 de profondeur, avec Maison, Cave, Ecurie, Puit et autres edifices dessus construits. S'adresser à Mt. L. Gouets N. P. à Gentilly, Procureur de

BERNARD HENRICHS

Le 22 Sept.

MAISON et EMPLACEMENT.

A VENDRE ou à LOUER,

Ce superbe Etablissement, étant dans une position avantageuse pour un Marchand ou un Aubergiste, et situé à Saint Sulpice, (à 8 lieues de Montreal) et ci-devant occupé par Bazile Papin, communément appelé, le Gros Papin, tant maintenant la propriété du Soussigné. Cet Emplacement se compose d'un arpent et demi de front sur deux et demi de profondeur, avec une belle et spacieuse MAISON, un Hangar, une Ecurie et une Laiterie dessus construits. Des termes faciles et aisés seront accordés en s'adressant à Mr. John Mittleberger, Pere, à Montreal, ou au propriétaire soussigné.

J. F. MITTLEBERGER.

Trois-Rivieres, 1818.

Aux Imprimeurs.

On a besoin à cette Imprimerie d'un IMPRIMEUR versé dans les langues Française et Angloise, et qui puisse travailler indistinctement à la CASSE et à la PRESSE.

On a aussi besoin d'un Jeune Garçon comme Apprenti. Il faut au moins qu'il sache lire et écrire le François correctement et qu'il ait de bonnes recommandations.

Imprimerie du Spectateur }  
Canadien, le 12 Décembre, 1818. }

Avertissement.

AVIS Public est par le présent donné que les Commissaires pour l'amélioration des Communications Intérieures pour le Comté de St. Maurice et partie de celui de Hampshire, sont prêts à recevoir les propositions pour ouvrir et achever un chemin de communication depuis la seconde concession de la paroisse du Cap de la Magdeleine jusqu'au chemin du roi; à une distance d'environ quarante arpents en profondeur de la terre d'Antoine Latreille. Le dit chemin devra être de la largeur de vingt pieds entre les fossés.

Les propositions seront reçues par l'un ou l'autre des commissaires jusqu'au 20 Mai prochain.

Maskinongé 16 Avril 1819.

Advertisement.

PUBLIC Notice is hereby given, that the commissioners for the improvement of the internal communication for the county of St. Maurice and part of Hampshire, are ready to receive proposals for opening and completing a road of communication from the second concession, in the Parish of Cape Magdeleine, to the kings high way; a distance of about forty arpents on the depth of the lands of Antoine Latreille. The said road to be twenty feet wide between the ditches.

Proposals will be received by either of the commissioners until the 20th May next.

Maskinongé 16th April 1819.

Société d'Agriculture

DU DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

LES personnes dans ce District dsirant concourir pour les Premium offerts par la Société pour l'encouragement des différentes branches de l'Agriculture sont priés d'observer les journaux suivantes, savoir:

Pour les Etalons et autres Animaux vivants.

LA personne exhibant un Cheval ou Chevaux en prouvera sa propriété comme dit est, et qu'elle l'a ou les a eu en sa possession depuis trois mois au moins; et quant aux autres animaux vivants, prouvera de même qu'ils ont été élevés par elle-même ou sa famille, &c.

Instrumens d'Agriculture.

LA personne produisant aucun Instrument d'Agriculture prouvera, comme il est dit ci-dessus, qu'il en est l'inventeur ou l'a perfectionné en tout ou en partie.

Prairies Artificielles.

L'ON s'adressera par écrit au Secrétaire de la Société dans tout le cours de Juin prochain mentionnant le nom du propriétaire et la paroisse où existeront telles prairies; et le Comité aura soin d'envoyer des personnes entendues et expertes pour examiner les dites Prairies et sur leur rapport, adjugera les prix, suivant les circonstances.

Par Ordre

ET. RANVOYZE,

Secrétaire.

Trois-Rivieres, le 21 Décembre, 1818.

A VENDRE,

D'égé à gré et possession donnée immédiatement:—

1. Une Terre située en la Seigneurie du Cap de la Magdeleine, de trois arpents de front, sur vingt de profondeur joignant d'un côté à Jo. Denis Pra t, et d'autre côté à Ch. Giroux.

2. Une Terre située en la dite Seigneurie, de deux arpents de front, sur vingt de profondeur prenant son front à la riviere St. Maurice, avec droit de peche, joignant d'un côté à Jh. Badeaux, Ecr. et de l'autre à Ant. Juras.

3. Un Emplacement situé en la Commune de Trois-Rivieres, étant le No. 5 du côté Nord Ouest de la rue St. Philipe, de cent seize pieds de front, sur cent vingt de profondeur, joignant d'un côté à No. 2, et de l'autre à No. 4, avec vingt huit toises de Pierres, et le Bau pour une maison de vingt pieds.

5. Un Emplacement situé en la dite Commune, étant le No. 15 du côté Nord Ouest de la dite rue St. Philipe, de cent cinq pieds de front, sur cent vingt de profondeur, joignant d'un côté à No. 14 et de l'autre à No. 16.

5. Un Emplacement situé en la dite Commune, étant le No. 9 du côté Sud Ouest de la rue St. George, joignant d'un côté à No. 8 et de l'autre à No. 10.

6. Un Emplacement situé sur le Coteau St. Louis, de soixante pieds de front, sur quatre vingt dix de profondeur, prenant son front à la rue St Denis, joignant d'un côté à Michel Traver et de l'autre à Pierre Verrer.

7. Un Emplacement situé sur la rue Ste Juduh, de quatre vingt pieds de front, sur cent quatre vingt dix de profondeur, joignant d'un côté à Joseph Lassurrai, et de l'autre à Louis Rousseau.

8. Un Emplacement situé dans les champs pres de la nouvelle chambre d'audience, prenant son front à la rue des champs et faisant face à la rue Royale, de cent quatre vingt pieds de front sur quatre vingt dix de profondeur joignant d'un côté à la rue St Antoine et de l'autre à la rue Ste Anne.

De Plus — 28 Toises de Pierres.

Les termes de paiement seront faciles; et pour les conditions de la vente les amateurs pourront s'adresser au propriétaire soussigné.

Frs. ROCHELEAU.

Trois-Rivieres, 6 Avril, 1819.

-3m

A VENDRE,

UN superbe Emplacement situé en la paroisse d'York (St. Cuthbert) avec une belle et bonne MAISON à deux étages dessus construite; très propre pour le commerce ou pour tenir une auberge. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à Mr François Girard ou à Machiche, au propriétaire soussigné.

Et GENDRON.

Mansion House Hotel.

Mr. OLIVIER LARUE,

TAKES the liberty of informing his friends and the public in general that on the 22d inst that large Brick building on the bank of the River will be ready for the reception of Travellers under the Name of the Mansion House Hotel, where every exertion will be made to give satisfaction to such as will assord encouragement to this new Establishment.

Mr. Larue will use every endeavour to procure good Eatables, and Liquors of the best quality. Every attention will also be paid to having punctual and attentive domestics. Merchants and others from the Country, whose business may lead them to this Town will find this Hotel well worth their attention. The apartments are spacious and elegantly fitted up. With large and conveniens stables, and every thing also which can contribute to the comfort and satisfaction of Travellers.

Three Rivers 21st Dec. 1818.